



Donnez une seconde vie à vos piles et vos batteries usagées

Des frais de gestion environnementale (écofrais) sont appliqués au Québec sur :

- ▶ Piles et batteries à usage unique (primaires)
- ▶ Piles et batteries rechargeables
- ▶ Piles et batteries vendues avec ou dans ces produits:
 - Outils de jardinage/rénovation/construction
 - Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone
 - Jouets électroniques
 - Lampes de poche et projecteurs portatifs



Pour en savoir plus, visitez
appellarecycler.ca/quebec